



CDEN du 09 mars 2021

Déclaration liminaire

Monsieur le Préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique de l'Hérault,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Depuis déjà près d'une année, nous sommes en lutte contre la pandémie de coronavirus. En 2020, les élèves ont subis un confinement total et ont dû faire face pour conserver leurs apprentissages avec l'aide de leurs familles improvisées « enseignant de substitution » pour cause de continuité pédagogique. Après un déconfinement et une rentrée 2020 pour le moins compliquée, il nous semblait logique que des mesures d'accompagnement allaient être mises en œuvre afin que les collégiens et les lycéens puissent reprendre leur cursus scolaire en bénéficiant d'une aide réelle. Des annonces nous avaient été faites par Mme la Rectrice de Région académique avec la réattribution aux établissements pour 2020/2021 des heures de cours non assurées lors du confinement de mars – avril 2020. Or, rien n'a été fait ! Le dispositif « devoirs faits » ne saurait à lui seul résoudre ce problème.

Pire, alors même que des moyens nécessaires devraient être alloués au second degré pour permettre de « récupérer » les périodes de cours perdues notamment, les dotations horaires globales (DHG) pour l'année 2021/2022 ont été quasi systématiquement proposées à la baisse lors des conseils d'administrations qui se sont tenus dernièrement. Ainsi, on assiste à un renforcement de la tendance consistant en une diminution des heures « poste » au bénéfice des HSA qui impacte directement les possibilités de choix d'option ou de spécialité dans les établissements. Les représentants FCPE élus n'ont eu alors pas d'autre choix que de refuser d'avaliser ces restrictions portant atteinte au bon déroulement de la scolarité des élèves. De plus, force est de constater que cette diminution de DHG s'applique à tous les profils de collèges, de lycées alors même que certains se trouvent être confrontés à une population scolaire en situation difficile et à une proportion d'élèves en difficulté significative, débouchant trop souvent en décrochage.

Cette situation, ces constats ne peuvent être acceptés par les parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants et dont bon nombre sont déjà touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que nous subissons. La FCPE 34, s'appuyant sur les éléments transmis par ses nombreux conseils locaux, dénonce cette démarche purement budgétaire de l'éducation nationale qui obère l'égalité des chances entre élèves. On ne prépare pas l'avenir de la jeunesse en restreignant chaque année davantage les moyens aux établissements.

Que dire également en matière de remplacement des enseignants en ces temps de Covid-19. Trop d'élèves de collèges et de lycées se trouvent en peine en cette année scolaire du fait de nombreuses absences : à ce jour près de 18 000 heures de cours non assurées au niveau national pour un coût total subi par les élèves d'un montant d'environ 790 000 € ! A cela vient s'ajouter les conditions anxiogènes relatives au passage des épreuves pour les élèves des classes à examen avec la possibilité que s'est donnée le ministère par voie réglementaire en décembre 2020 de changer aux derniers moments celles-ci ! Est-ce-ainsi que l'on prend en compte le choc traumatique de cette pandémie ?

Que dire enfin l'état de la médecine scolaire, élément essentiel pour aider à la gestion du covid. Alors que les besoins sont avérés, il est à déplorer le manque criant de personnel depuis plusieurs années pour pouvoir déjà assurer les missions normales qui sont dévolues aux infirmier(e)s et aux médecins et prendre en charge aujourd'hui les élèves en cette période sanitaire difficile. Comment aider psychologiquement les jeunes à traverser ces difficultés actuelles quand le réseau de médecine scolaire, menacé de démantèlement dans le cadre du projet de loi 4D, se trouve être aussi délabré et mériterait d'être digne de nom !

Baisse drastique des DHG, non remplacement des enseignants, absence d'une véritable médecine scolaire : ces lignes directrices ne peuvent perdurer !

La FCPE 34, garante des intérêts des élèves et porte-voix des familles, demande instamment l'attribution des moyens indispensables au bon parcours et à la réussite des élèves pour la rentrée prochaine, demeurera vigilante sur les situations relevées et apportera son soutien actif aux conseils locaux à l'occasion des actions nécessaires qu'ils souhaiteront mener afin d'obtenir satisfaction en matière de DHG et de remplacement des professeurs.

Nous ne laisserons pas les enfants d'aujourd'hui devenir les sacrifiés du Covid de demain !